

FICHE PRÉALABLE À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

A retourner **OBLIGATOIREMENT** au CFA

Souhaitez-vous : établir le contrat vous-même
 que le CFA établisse le contrat

L'EMPLOYEUR

N° SIRET Code APE (obligatoire) Nombre de salariés

Raison sociale

Nom, prénom du Responsable Mr Mme Mlle.....

Fonction.....

Adresse complète.....

☎ Portable Fax

E-mail entreprise@.....

Caisse de retraite : Nom.....Adresse complète.....

Convention collective.....

OPCA (organisme collectant les fonds de la Formation professionnelle : Fafih, Faf SPCG...) :

→ Vérifiez auprès de votre OPCA que vous remplissez les conditions nécessaires à la prise en charge du paiement de la formation de votre stagiaire. Dans le cas contraire, l'intégralité des frais de formation sera à votre charge.

LE RESPONSABLE ADMINISTRATIF (pour l'envoi des relevés d'absences)

Nom, prénom.....E-Mail.....Fonction.....

LE STAGIAIRE

Nom, prénom.....Formation préparée.....

LE TUTEUR

Nom, prénom.....Fonction.....

LE CONTRAT

Date de début du contrat Date de fin de contrat Durée du contrat
(au choix de l'employeur)

Durée hebdomadaire de travail 35 H 39 H Autre :

Mr, Mme.....représentant l'entreprise.....accepte de conclure
un contrat de Professionnalisation avec Mr, Mlle.....
Je certifie avoir pris connaissance des informations concernant le contrat de Professionnalisation, au verso de cette fiche et avoir contacté mon OPCA :

- Afin de vérifier que je satisfais aux conditions exigées pour la prise en charge financière de la formation par cet organisme.
- Afin de vérifier si la convention collective dont dépend mon entreprise, impose une rémunération des stagiaires différente de la rémunération de base.

Fait àle Signature et cachet de l'entreprise :

Ce qu'il faut savoir sur le contrat de Professionnalisation dans le cadre des formations dispensées par notre Etablissement

Tournez SVP ☞

Le contrat de Professionnalisation permet de favoriser l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi à une qualification professionnelle reconnue. Ce contrat permet d'alterner des périodes d'enseignement et des périodes d'exercice de l'activité en entreprise.

<u>DIPLÔMES CONCERNES</u>	➤ En 2 ans : BTM Chocolatier – BTS Hôtellerie Restauration
	➤ En 1 an : CAP Pâtisserie - Mention Complémentaire Employé Barman, Pâtisserie, Sommelier, Cuisinier en desserts de Restaurant
Public concerné	➔ Jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou dont la qualification est insuffisante pour pouvoir accéder au métier souhaité
Type de contrat	➔ Contrat de travail à durée déterminée (CDD) en alternance, de 12 mois ou de 24 mois selon la durée du diplôme à préparer.
Prise en charge financière de la formation	➔ Par l'OPCA de l'employeur, sur la base minimum de 9,15 €/heure de formation (0,15 € reversé par l'OPCA à l'entreprise adhérente) - Certains OPCA versent en plus à l'employeur une aide au tutorat. Paiement de la formation par l'entreprise, si l'OPCA ne la finance pas.
Examen ➔	Période d'examen comprise dans la période du contrat : en juin (pour les BTM Pâtissier : en septembre)
Charges salariales	➔ Aucune exonération des charges salariales pour le stagiaire (environ 22 % du salaire brut)
Charges patronales	➔ Réduction des cotisations patronales selon le dispositif dit « réduction loi Fillon ».

Rémunération mensuelle du contrat de professionnalisation sur la base de 35 heures

SMIC horaire effectif au 1^{er} décembre 2011 : **9,19 €**

Bénéficiaire du contrat	Titulaire d'un diplôme professionnel inférieur au Bac ou d'un diplôme non professionnel de niveau IV (exemple Bac général)		Titulaire d'un diplôme professionnel égal ou supérieur au bac (exemple : bac professionnel, bac technologique), ou diplôme de l'enseignement supérieur	
16 à 20 ans	55 %	766,61 €	65 %	906 €
21 à 25 ans	70 %	975,69 €	80 %	1 115,08 €
26 ans et plus	100 %	1 393,85 €	100 %	1 393,85 €



Certaines conventions collectives imposent des rémunérations plus élevées

(Exemple : La convention collective de la Boulangerie Pâtisserie, **code NAF 1071C**, impose une rémunération de **100 % du SMIC** si le stagiaire est titulaire d'un CAP.)

Renseignez-vous auprès de votre OPCA

Voir informations complémentaires sur notre site epmtth.org (rubriques employeurs/contrats)

EPMTTH – Service Administratif des Elèves – 17 rue Jacques Ibert – 75017 PARIS

Vos contacts :

CAP, Mentions Complémentaires	➔ Manon MOSER	☎ 01 44 09 12 04	m.moser@epmtth.org	Fax : 01 44 09 12 54
BTS H/R	➔ Frédérique LE NEGARET	☎ 01 44 09 12 53	f.lenegaret@epmtth.org	Fax : 01 44 09 12 54
BTM Chocolatier	➔ M. Christine AUTHESSERRE	☎ 01 44 09 12 17	mc.authesserre@epmtth.org	Fax : 01 44 09 12 54